

Règlement Intérieur de l'Association Danses d'Ailleurs

1. Inscriptions et Adhésions

- **Inscriptions:** Une fois confirmée, toute inscription est définitive. Les frais d'inscription et de cours ne sont pas remboursables.
- **Essais:** Deux cours d'essai gratuits sont offerts à toute personne intéressée avant de devoir confirmer son inscription.
- **Frais d'adhésion:** Un montant de 20 € pour l'adhésion annuelle est requis lors de l'inscription. Ce montant est fixe et non remboursable.
- **Prix et paiement des cours:** Les tarifs des cours sont publiés sur le site web.
- **Modalités de paiement:** Le paiement des cours peut être effectué en une ou plusieurs fois selon les modalités définies par le trésorier de l'association. Le paiement se fait au travers de la plateforme HelloAsso dont l'adhérent approuve les conditions générales d'utilisations <https://info.helloasso.com/cgu-utilisateurs>.
- **Conformité au règlement:** Le non-respect du règlement intérieur peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'association, sur décision du bureau, sans droit à remboursement.
- **Cessation de participation:** Les membres peuvent arrêter leur participation à tout moment; cependant, les frais payés ne sont ni cessibles, ni remboursables.
- **Adhésion:** Le bulletin d'adhésion est rempli et signé en ligne sur le site web de HelloAsso. La finalisation de l'adhésion, qui implique l'acceptation de ce règlement, est requise pour l'inscription aux cours.

2. Cours

- **Périodicité:** Les cours sont programmés de septembre à juin, à l'exception des vacances scolaires et des jours fériés. Des cours ou répétitions exceptionnels peuvent être organisés pendant ces périodes.
- **Calendrier des stages:** Le site web de l'association présente le calendrier des stages optionnel. L'inscription doit être effectuée en ligne. L'association se réserve d'annuler un stage si le nombre d'inscrits est insuffisant. En cas d'impossibilité de participation ou d'annulation d'un stage, un bon non nominatif pour un stage ultérieur sera donné.

- **Continuité en cas de crise:** Si les cours en salle sont impossibles pour des raisons administratives, les cours seront effectués en ligne ou dans un autre lieu indiqué par le professeur. Il ne peut y avoir de remboursement.
- **Vidéos de révision:** Le professeur publie régulièrement des vidéos des cours sur des groupes WhatsApp pour permettre aux élèves de répéter entre deux cours. Ces vidéos sont exclusivement destinées aux membres et ne doivent pas être partagées en dehors du groupe.
- **Absence du professeur:** En cas d'absence du professeur, l'association s'engage à organiser un cours de remplacement ou un cours de rattrapage.

3. Règles pendant les cours

- **Tenue et comportement:** Une tenue appropriée pour la danse est requise, suivant les instructions du professeur. L'utilisation du téléphone portable est interdite durant les cours.
- **Sécurité des enfants:** Pour les cours hors école, les parents doivent attendre les enfants à la porte de la salle ou signer une autorisation de sortie pour leur permettre de rentrer seuls.
- **Responsabilité:** L'association décline toute responsabilité en cas d'oubli ou de vol des affaires personnelles.

4. Absences et retards

- **Notification:** Tout retard ou absence doit être signalé au numéro ou whatsapp de l'association au moins dix minutes avant le début du cours.
- **Rattrapage:** Les élèves absents ont droit à un cours de rattrapage la semaine précédant ou suivant leur absence. Les cours de rattrapage ne sont pas cumulables sur plusieurs semaines.

5. Droit à l'image

- **Consentement pour l'utilisation des images :** L'association Danses d'Ailleurs peut utiliser les images des adhérents à des fins de communication (site internet, publicités, brochures, etc.) et pour ses besoins internes. Cette utilisation est gratuite, se fait sans contrepartie présente ou future et sans limitation de durée.
- **Procédure de consentement :** Le consentement des adhérents ou de leurs représentants légaux dans le cas de mineurs, doit être donné explicitement via le bulletin d'adhésion. Ce consentement est révocable à tout moment sur simple demande.
- **Protection et confidentialité :** L'association s'engage à utiliser les images dans le respect de la dignité et de la vie privée des adhérents. Les images ne seront pas

partagées avec des tiers sans autorisation supplémentaire, sauf dans le cadre strict des besoins de l'association et conformément aux lois en vigueur sur la protection des données personnelles.

- **Conformité RGPD** : L'association s'assure que toutes les données personnelles, y compris les images, sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données. Le président de l'association occupe également le rôle de Délégué à la Protection des Données (DPO).

6. Spectacles et costumes

- **Participation au spectacle**: La participation au spectacle n'est pas obligatoire. Les deux derniers cours avant le spectacle seront dédiés à des mises au point. La participation à la répétition générale est obligatoire. Les costumes et la chorégraphie sont déterminés par le professeur.
- **Costumes**: L'association peut prêter des costumes aux adhérents contre une caution de 50 €. Le costume doit être retourné nettoyé selon les consignes dans la semaine suivant le spectacle. La caution est restituée si le costume est retourné dans son état d'origine. Dans certaines disciplines, les participants au spectacle sont invités à acheter leurs costumes dans un budget qui leur convient.
- **Prix des places**: Les places pour les spectacles sont payantes. Cela contribue à couvrir les frais associés à l'organisation, aux décors et aux costumes. Une invitation gratuite est disponible pour la famille de chaque enfant qui participe au spectacle.

Siège social: 6 grande rue Charles de Gaulle, 92600 ASNIERES

contact@dansesdailleurs.com - +33 6 61 55 16 66